

Seconde Professionnelle

Conseil - Vente

L'option Seconde Professionnelle Conseil-vente prépare à la poursuite du Bac. Pro. Technicien conseil- vente en animalerie, au Bac. Pro. Technicien conseil-vente en produits de jardin et au Bac. Pro. Technicien conseil - vente en alimentation.

Le CNEAC prépare au Bac. Pro. Technicien conseil-vente en animalerie.

En seconde, les cours et les stages en entreprise permettent aux élèves de découvrir la vente, de communiquer avec les clients, de gérer des rayons et d'appliquer les premières techniques commerciales.



❖ Programme de la formation

Le programme de formation comporte quatre modules d'enseignements généraux notés de EG1 à EG4 et trois modules professionnels notés de EP1 à EP3.

Module		Intitulé
Modules d'enseignements généraux	EG1	Interprétation de phénomènes variés à l'aide de démarches et d'outils scientifiques
	EG2	Construction d'une culture humaniste
	EG3	Développement d'une identité culturelle ouverte sur le monde
	EG4	L'expérience du vivre et de l'agir ensemble dans le respect de l'autre
Modules d'enseignements professionnels	EP1	Techniques de vente
	EP2	Environnement du point de vente et merchandising du produit
	EP3	Spécialisation professionnelle dispensée au CNEAC : → Vente Animalerie

❖ Conditions et modalités d'accès au Bac. Professionnel

Seul le Centre décidera de l'admission en classe de Première puis en classe de Terminale, et dans ce cas, l'étudiant devra satisfaire aux conditions demandées par le ministère de l'Agriculture : envoi régulier des devoirs conformément au calendrier établi dans le plan des études, stages réalisés...